

Tout est mis en oeuvre afin de trouver du travail aux employés de la Templon

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Tous les employés de la Templon Spinning Mills de Drummondville étaient convoqués jeudi à une assemblée d'information sur la situation de la compagnie et sur l'avenir de ses employés. Le but premier de cette rencontre était la formation d'un "comité de reclassement" afin de permettre aux gens mis à pied de pouvoir trouver de l'emploi dans le plus bref délai, en profitant de tous les mécanismes qui existent déjà et son susceptibles de leur aider.

Plusieurs personnes avaient été invitées pour venir représenter les regroupements auxquels elles appartiennent et qui auront un grand rôle à jouer dans l'avenir des employés de la Templon. Parmi elles on a pu noter la présence de M. Yvon Bolduc, de la Main-d'Oeuvre du Québec, M. Gilles Blais, délégué régional de ministère de l'Industrie et du Commerce, MM. Roger Sylvestre et Jean St-Pierre, du Centre de Main-d'Oeuvre du Canada, MM. Marcel Meunier et Bruno Désilets, du syndicat

de la Templon (M. Meunier est représentant de la Fédération des syndicats du textile), M. Gérard Daneau des cadres de la Templon, M. Jacques Bonin, commissaire industriel de la ville de Drummondville, M. Jules Dupuis, représentant du maire Bernier, il est aussi le président du Conseil de développement régional, qui donne son entier appui au syndicat en cause.

On a procédé à un bref historique de la situation à la Templon depuis quelque temps. C'est ainsi que le 9 septembre dernier, au moment où le syndicat se préparait à la négociation d'un nouveau contrat de convention collective, M. Daneau leur a fait savoir qu'il serait mieux de ne pas investir de l'argent dans cette négociation, puisque la compagnie songeait à fermer ses portes. Le 14 septembre, les employés pouvaient voir en arrivant à l'horloge une lettre expliquant la fermeture de la compagnie. Le 21 septembre, le syndicat envoie un télégramme à M. Pierre Laporte, ministre du Travail du Québec, pour lui

demande de faire enquête sur la fermeture de la Templon, qui croyait-on était contraire aux dispositions du bill 46. Le ministre a ouvert l'enquête, mais elle n'est pas encore terminée et les premiers résultats ne sont pas connus. Et le premier octobre, c'était la réunion de tous les employés afin de leur expliquer, en présence des autorités compétentes, les possibilités que pouvait leur offrir l'avenir.

Les invités

M. Marcel Meunier, qui présentait les invités, s'est attaché à démontrer qu'il ne s'agissait pas d'une farce et que le syndicat entendait bien poser des gestes concrets. "C'est pourquoi, de dire M. Meunier, on a voulu s'entourer de gens compétents qui vont nous aider. Tout d'abord il faut savoir ce qu'il y a à faire et pourquoi. Et ensuite avoir des rencontres d'information pour prendre connaissance des programmes, tant provinciaux que fédéraux, en ce qui concerne les employés touchés par une fermeture d'usine".

On a expliqué par la suite la

formation d'un comité de reclassement qui se compose des oesgués syndicaux, de ceux de la compagnie et finalement ceux des gouvernements. Ce comité a pour tâche de faire l'inventaire des ressources et des possibilités, des expériences de chaque personne impliquée afin de dresser un bilan des besoins et de voir dans quelle mesure ces derniers peuvent s'accommoder à la demande. Si ce n'est pas dans la région immédiate, peut-être alors ailleurs dans la province.

M. Jean St-Pierre, du Centre de Main-d'Oeuvre du Canada à Drummondville, a insisté sur le fait que c'était définitif que l'usine fermerait et qu'il était absolument inutile d'espérer une reouverture. "La compagnie, de dire M. St-Pierre, n'existera plus à partir du 1er décembre". De plus, on a affirmé aux participants à la réunion que le gérant actuel de l'usine de la Templon, M. Stanley Cox, accordait sa coopération entière au comité de reclassement et qu'il accordait même une aide financière à la structuration du dit comité. L'accès aux dossiers de la compagnie en ce qui touche les employés sera permis au comité.



Le comité féminin du club Lions de Victoriaville accomplit un travail fort louable pour aider ce club de service à servir encore plus. Le comité a commencé le travail des examens de la vue et aussi sa campagne de gâteaux aux fruits. Sur la photo la publiciste, Mme Aline Clément, la présidente du comité, Mme Denise Leahy, la responsable de la vente des gâteaux, Mme Julie Proulx, la responsable des examens de la vue, Mme Jacqueline Fréchette et la trésorière, Mme Gisele Labbé. (Photo Lero)

ment, la présidente du comité, Mme Denise Leahy, la responsable de la vente des gâteaux, Mme Julie Proulx, la responsable des examens de la vue, Mme Jacqueline Fréchette et la trésorière, Mme Gisele Labbé. (Photo Lero)



Campagne de prévention des incendies

On a procédé, hier après-midi, au lancement officiel de la campagne de prévention des incendies au cours d'une cérémonie spéciale à l'hôtel de ville de Victoriaville. Au cours de cette campagne, qui aura lieu du 4 au 11 octobre, les pompiers feront faire des exercices de sauvetage dans les écoles, ils donneront des conférences aux élèves ainsi qu'à la ra-

dio, avec la collaboration des présidents de clubs sociaux, et procéderont à une longue inspection des industries et des hôtels de la ville. L'assistant-chef des pompiers, M. Normand Arseneault et le chef Fernand Giguère présentent ici le programme de la semaine au maire P. A. Poirier. (Photo Benoît Aubry).

Le travail du comité sera donc de tout mettre en oeuvre pour tenter de trouver une solution aux problèmes des gens de la Templon. Que se soit par la scolarisation ou l'apprentissage d'un autre métier et même d'un éventuel déménagement pour les employés qui voudraient continuer à oeuvrer dans le domaine du textile.

Même si la situation n'est pas rose pour les employés de la Templon à l'heure actuelle, ils doivent quand même sentir que toute une équipe se penche sur leurs problèmes et mettront leur savoir à trouver des solutions adéquates et à brève échéance. C'est bien une tentative sincère et totale de ces gens en aide aux victimes d'une situation qui couvait depuis quelque temps dans le textile et qui ne semble pas près de mourir si l'on n'intervient pas énergiquement en haut pour réglementer la venue au pays de ces importations étrangères qui sont en voie de détruire complètement l'industrie du textile canadien, ou du moins de lui porter un coup bas dont elle aura peine à se relever.

Après une visite des membres féminins du club Lions

Dépistage d'une cinquantaine de cas d'enfants ayant besoin d'un examen approfondi de la vue

VICTORIOVILLE (R.L.) — Grâce aux examens de la vue que les membres du comité féminin du club Lions de Victoriaville font subir aux élèves de 6e année des écoles de Victoriaville et d'Arthabaska, 52 cas nécessitant un examen plus approfondi chez un spécialiste de la vue ont été dépistés. Il est à noter que ces cas dépistés n'étaient pas nécessairement des enfants de familles pauvres.

pour un montant de \$4.324. Les Lions ont ainsi pu aider des personnes dans le besoin qui sans cette aide n'auraient pu que très difficilement se procurer des lunettes. Également, le club Lions de Victoriaville a défrayé le coût de trois interventions chirurgicales, aux yeux, pour un montant total de \$375.

Le comité féminin du club Lions de Victoriaville existe sous sa forme actuelle depuis 1966. C'est Mme Gisele Crochetterie qui en avait alors eu l'idée. Actuellement, le comité féminin compte 54 membres et la présidente est Mme Denyse Leahy. Mme Alain Clément est la publiciste et Mme Gisele Labbé la trésorière. Mme Jacqueline Fréchette est responsable des examens de la vue.

Gâteaux aux fruits

C'est donc avec justification que le comité féminin du club Lions a commencé sa campagne annuelle de vente de gâteaux aux fruits. La responsable du comité est Mme Julie Proulx ou à Mme Ben Mathieu.

Examen de la vue.

L'examen de la vue des enfants dans les écoles a débuté

Au point de vue du personnel

La convention de travail cause des problèmes à l'Oeuvre des loisirs

par Régent LAJOIE

NICOLET — L'Oeuvre des loisirs de Nicolet doit faire face à d'épineux problèmes à la suite de l'acceptation de la convention collective de travail pour les employés de la ville par le conseil municipal, en ce qui touche l'aréna du Centre sportif.

revue les divers item au budget. M. Dumoulin a indiqué qu'en certains domaines, les dépenses réelles allaient dépasser les prévisions. Il a de plus expliqué la baisse de revenus dans la location de l'aréna durant l'année 1970.

M. Gratien Raymond, qui a été engagé pour s'occuper du Centre sportif et de l'aréna, au niveau de l'entretien, aura dorénavant une semaine de 40 heures d'ouvrage. Avant l'entrée en vigueur de la convention collective de travail, M. Raymond consacrait entre 50 et 55 heures de travail par semaine.

Cette hausse s'explique du fait qu'au début de l'année 1970, soit durant les mois de janvier et février, plusieurs équipes de la rive nord ont délaissé l'aréna de Nicolet en faveur d'une nouvelle patinoire recouverte à Trois-Rivières.

Il faudra donc combler le vide, même si un horaire spécial a été déterminé en ce qui concerne le travail de M. Raymond.

De plus, il n'y a pas eu d'Expo-Futurama, en 1970, ce qui a privé l'Oeuvre des loisirs de location.

L'organisme profitera de l'occasion pour amorcer sa campagne de recrutement annuel. La JC de Saint-Grégoire célèbre cette année son 10ième anniversaire de fondation et une activité spéciale est prévue pour souligner ce grand événement.

En ce qui concerne les prochaines mois, tout indique que le hockey mineur utilisera l'aréna en majeure partie sauf dans certains cas au des équipes de l'extérieur ont manifesté leur intention de venir disputer leurs joutes à Nicolet.

Les directeurs pour le mandat 1970-71 sont M. Marcel Rheaute, Marcel Morissette et Pierre Pinard, de Saint-Grégoire, Mme Léon Bouvet, de Saint-Grégoire également, et Mme Lucien Langlais, de Sainte-Angele-de-Laval.

Mémoire

Il semble bien qu'il sera impossible de préparer le mémoire sur les loisirs à Nicolet et dans la région, lequel devait être présenté au haut-commissariat aux loisirs et aux sports.

Le conseil municipal se réunira lundi soir et sera saisi de la demande de l'Oeuvre des loisirs au sujet d'un employé à temps partiel pour l'aréna, durant l'hiver.

Le contexte actuel ne permettrait pas de réunir les autres personnes désignées pour préparer ce mémoire. Des conflits de personnalité seraient à la base de ce désengagement.

Rapport

M. Jacques Dumoulin, directeur-exécutif, a présenté son rapport à l'exécutif de l'Oeuvre des loisirs. Après avoir passé en



Assermentation du maire de Princeville

Le premier magistrat de Princeville, élu le 28 sept. dernier, est déjà en fonction. M. J.-Maurice Talbot procède à une revue générale de la situation afin de se mettre bien au courant des activités en cours. Le nouveau maire a pris charge de ses responsabilités après avoir prêté

le serment requis. C'est le secrétaire-trésorier du conseil municipal, M. Fernand Poiré (à gauche sur la photo ci-dessus) qui a reçu le serment de M. J.-Maurice Talbot (à droite). Cette cérémonie a eu lieu au bureau du maire à l'hôtel de ville. (photo Le Nouvelliste).

Une soirée d'information organisée à la Jeune Chambre de Saint-Grégoire

SAINT-GREGOIRE (R.L.) — Grégoire Inc. entreprendra une nouvelle saison d'activités en te-

nant une soirée d'information municipale qui aura lieu, mardi soir, à 8h, au Centre culturel de Saint-Grégoire.

Enquête de la famille

Plusieurs travailleurs insatisfaits

32 pour cent des chefs de famille déclarent qu'ils désiraient changer d'emploi. Ce pourcentage s'élève à 40 pour cent dans les groupes des journaliers. Il y a même 20 pour cent des cultivateurs qui voudraient une autre occupation. Ces pourcentages indiquent que l'insatisfaction est passablement généralisée dans la région.

La moitié de ces chefs de famille donnent comme motif que leur emploi est trop mal payé, les autres désirent un changement parce que leur travail est trop dur (27 pour cent) ou mal considéré (23 pour cent).

Cependant, la rentabilité de l'emploi ne constitue pas le seul ni même l'élément capital à considérer dans le travail. En effet, si l'on demande aux époux de classer par ordre, par ordre d'importance, les éléments suivants: salaire, agrément de l'emploi, sécurité d'emploi, on arrive aux résultats suivants:

1er rang: travail stable 50 pour cent.
2e rang: travail agréable 28 pour cent.
3e rang: travail payant 22 pour cent.

La sécurité d'emploi se trouve placée bien au-dessus des deux autres facteurs. On réalise que, pour la majorité, le salaire n'est pas l'objet essentiel des préoccupations. Les dangers de chômage, le travail dur ou ennuyant à l'usine sont des problèmes plus urgents.

Cette insatisfaction concernant l'emploi se retrouve dans le jugement porté sur l'instruction reçue, puisque 33 pour cent des gens ne sont pas contents de leur degré de scolarisation et que 37,3 pour cent ne le sont qu'en partie.

Toutes ces préoccupations des familles pour un travail raisonnablement lucratif, stable et intéressant expliquent, pour une bonne part, l'encouragement donné aux jeunes de demeurer à l'école, le désir de plusieurs parents de voir leurs enfants accéder à l'université et la lutte menée actuellement pour de meilleures conditions de travail.

Fernand Noël C.I.C.

Le public en général est cordialement invité à cette première activité qui a pour but de renseigner les contribuables de la ville de Bécancour.

Trois membres du conseil ont accepté l'invitation de la Jeune Chambre et seront sur place pour fournir toutes les informations voulues. Il s'agit de MM. Edgar Hélie, Gérard Bergeron et Léon Bouvet, respectivement conseiller des secteurs Sainte-Angele-de-Laval, Précieux-Sang et Saint-Grégoire.

L'organisme profitera de l'occasion pour amorcer sa campagne de recrutement annuel. La JC de Saint-Grégoire célèbre cette année son 10ième anniversaire de fondation et une activité spéciale est prévue pour souligner ce grand événement.

Le bureau de direction de la Jeune Chambre de Saint-Grégoire se compose de M. Pierre Richard, de Saint-Grégoire, président, de M. Marcel Deshaies, de Sainte-Angele-de-Laval, président ex-officio, ainsi que de Mme Céline Prince, secrétaire.

Les vice-présidents pour le terme actuel sont MM. Maurice Tourigny et Jean-Claude Parr, de Saint-Grégoire et M. Paul-André Désilets, de Sainte-Angele-de-Laval.

Les directeurs pour le mandat 1970-71 sont M. Marcel Rheaute, Marcel Morissette et Pierre Pinard, de Saint-Grégoire, Mme Léon Bouvet, de Saint-Grégoire également, et Mme Lucien Langlais, de Sainte-Angele-de-Laval.

Le gouverneur de la JC de Saint-Grégoire est le docteur Yvon Thibodeau.

éditorial

Un geste grave et excessivement regrettable

La Fédération des médecins spécialistes par la voix de son président, le Dr Robillard, a posé un geste excessivement regrettable en refusant de comparaître devant la Commission parlementaire de la Santé, geste qui risque d'aliéner toute sympathie du public à l'égard de ce groupe.

L'attitude rigide du premier ministre Bourassa et du ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, au cours des dernières semaines a pu très certainement décourager les spécialistes à poursuivre un dialogue qui avait pris le ton de monologue.

Cependant depuis jeudi l'on avait noté une souplesse nouvelle qui laissait présager de nouveaux accommodements ou tout au moins une leur d'espoir dans ce triste conflit qui se fait sur le dos des malades. Ainsi M. Bourassa a déclaré devant la commission parlementaire "que des modifications peuvent encore être apportées au texte de la loi avant sa mise en application le premier novembre prochain". Il s'agit là d'un pas énorme par rapport au mandat qui avait été confié au médiateur, le juge Montpetit. En effet, on avait placé ce dernier dans un véritable carcan, à savoir qu'il devait exercer sa médiation dans le ca-

dre de la loi, ce qui, au départ, excluait toute solution possible puisque le litige portait sur le désengagement et le contrôle de l'acte médical qui ne figurait pas dans le cadre de la loi. L'échec du juge Montpetit, dans ces conditions, était à prévoir.

Enfin, jeudi, le ministre de la Santé, M. Castonguay, est revenu de l'arrière pour proposer quelques amendements à la loi, à propos du contrôle de l'activité professionnelle des médecins. En vertu de ces amendements, le Collège des médecins sera responsable du contrôle de la profession et donnera ses avis à la Régie lorsque cette dernière lui en fera la demande. Toutefois, la Régie ne sera pas liée par les avis du Collège quant au paiement ou au remboursement de frais médicaux.

Ce premier pas vers une solution au conflit rétrécit le débat puisqu'il ne reste plus que la question du désengagement et celles de la rémunération.

Nous croyons également que les spécialistes se sont aliéné la sympathie de ceux qui les supportaient moralement dans leur lutte alors qu'ils ont quitté le travail pour protester contre le régime d'assurance-maladie. A ce mo-

ment-ci, ce n'est pas le gouvernement qu'ils punissent, qu'ils pénalisent, mais bien leurs patients.

Il reste tout de même près d'un mois avant la mise en vigueur de l'assurance-maladie au Québec. A notre humble avis les spécialistes et leurs dirigeants auraient dû aller aux limites des discussions et négociations avant de poser un geste aussi grave.

Le geste posé par environ 800 des 4.000 spécialistes pourra être interprété comme un manque sérieux au code de déontologie, c'est-à-dire de cette science qui traite des devoirs à remplir des médecins, de l'ensemble des règles qui régissent les rapports des médecins entre eux ou entre leurs malades et eux.

Evidemment comme l'a souligné M. Castonguay hier "aucun organisme ne peut obliger les membres de la profession médicale à retourner ou à demeurer au travail", ils sont libres. Cependant nous ne pouvons pas nous empêcher de déplorer cette situation car en définitive ce sont les malades qui sont les grandes victimes de ce conflit regrettable qui laissera de profondes cicatrices.

Sylvio SAINT-AMANT



par Jean-Paul ARSENAULT

Question: "Votre tête pousse-t-elle à travers vos cheveux, en d'autres mots, ceux-ci tombent-ils comme les feuilles d'automne? La cellulite remplit-elle le miroir de votre chambre à coucher? Plus encore, votre mari se couche-t-il tôt tous les soirs... mais pour lire seulement? Oh! que voilà de gros problèmes pauvre petite madame."

Réponse: "Mais, qu'allez-vous faire là malheureuse! Vous croyez que la solution se trouvait dans les pages jaunes? Je vois bien que la douleur vous aveugle, pourquoi ne feriez-vous pas plutôt profiter les lecteurs de minutes divertissantes... Vite! consultez un courriériste du cœur!"

Question: "J'ai fait une neuvaïne et cela n'a rien donné. Venez vite à mon secours, c'est à cause de mon mari. Celui-là, je vous jure, ne fait pas de plaies de lit. Il y a une vingtaine d'années, il me regardait amoureux-ement dès son réveil, puis, fougusement, il me remplissait d'amour pour toute la journée. Nos matins ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, dès qu'il s'éveille, il étouffe et fuit à toutes jambes l'arène de nos jeux. Qu'en pensez-vous madame Y? Signé: le jour ou le soir?"

Réponse: "Votre cas est classique chère amie et vous allez devoir ajuster votre violon! Autrefois, ditez-vous, votre mari vous regardait longuement pour ne pas dire amoureux-ement dès son réveil. Mais, c'est justement là votre problème, pauvre angossée, il ne faut plus qu'il vous voit comme ça, brutalement, au sortir d'un bienfaisant sommeil. Le choc peut le tuer croyez-moi et il serait préférable que vous retourniez à l'ancienne méthode... Faites ça dans l'obscurité de la nuit... il pourra alors conserver ses illusions!"

Question: "J'ai connu mon ami il y a deux ans. Depuis, rien n'a transpiré entre nous... vous voyez sans doute ce que je veux dire, n'est-ce pas? La semaine dernière, mon cavalier m'a proposé de l'accompagner chez ses parents à Québec. Or, je sais de source sûre que ceux-ci sont présentement en Euro-

Videz-moi votre cœur

pe. Que peut donc mijoter mon ami? Signé: J'ai 17 ans et une foule de choses me déman-gent..."

Réponse: "Allons donc ma petite brebis de mon cœur, vous savez bien comme moi que votre ami ne cherche qu'à "élargir" vos horizons! Il profitera sans doute de ce voyage pour vous ouvrir (censuré)... les yeux sur les sites historiques de la Vieille Capitale..."

Question: "Madame Y! Imaginez-vous un peu que j'ai su que ma voisine est une sorteuse! Elle sort et je n'ose employer les mots qui devraient suivre... Vous pensez bien que j'en ai parlé à mon mari: une vraie pâte molle celui-là. Il a tout simplement pris son petit air angélique pour me répondre: "Voyons Mina, à quoi ça sert de compliquer la vie des autres..." Dites-moi madame Y, dois-je en glisser moi-même un mot, un seul à mon voisin? Signé: je veux leur BIEN!"

Réponse: "Chère correspondante, je m'excuse du retard de ma réponse, un retard qui va vous être bénéfique, vous qui voulez le bien d'autrui. J'ai, moi aussi, su des choses concernant votre voisinage, par d'autres voisins du couple en question. Vous aviez raison: elle sort la garce! Et avec votre mari avec ça, qui ne me semble pas être une pâte molle comme vous le disiez. Maintenant, allez vite dire DEUX mots à votre voisine et non un seul comme c'était votre intention!"

Question: "Madame Y, je me marie dans un mois... que dois-je faire? Signé: j'ai chaud!"

Réponse: "Ce que vous allez faire? Mais comment diable voulez-vous que je le sache? Voulez-vous parler du matin des noces alors que vous dessous, votre robe nuptiale, votre diadème, tout doit être impeccable... sans pli! Ou s'agit-il de renseignements sur le premier soir où tout le bazar vestimentaire devra sauter... plus ou pas? Plus de précisions martyre prochaine. Ecrivez-moi de nouveau, s.v.p.!"

AVIS AUX LECTEURS: nous vous rappelons que vos questions doivent être exprimées de façon concise... n'oubliez pas de les circon-crire!

Le gouvernement doit passer à l'action

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a porté, au cours des derniers jours, un dur coup au Livre blanc sur la réforme fiscale envisagée par le gouvernement Trudeau.

Les membres de ce comité estiment que cette réforme, même si elle présente des aspects positifs, affecterait l'épargne, menacerait la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux et, en somme, perturberait l'économie nationale.

Pour remédier à cette situation le comité sénatorial suggère d'amender graduellement le régime fiscal actuel plutôt que de procéder à une refonte globale telle que le propose le Livre blanc que le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a publié en septembre 1969.

Cette recommandation du comité sénatorial s'ajoute aux nombreuses autres suggestions faites depuis la publication de ce fameux document. C'est à se demander, au rythme où vont les choses et si jamais M. Benson désire plaire à chacun de ces groupements, ce qui en restera de ce Livre blanc.

Naturellement, le grand argentier canadien se garde bien de laisser entendre que ces suggestions faites par tous les organismes canadiens feront place aux recommandations contenues dans son document. Cependant, M.

Benson a laissé la porte ouverte aux discussions en insistant sur le fait que son Livre blanc était avant tout un document de travail. Nul doute que son but a été atteint.

Le mémoire présenté par le comité sénatorial, et il est certes malheureux qu'il soit rédigé exclusivement en anglais, s'inscrit précisément dans le cadre de cette participation exigée par M. Benson. Il ne s'agit certainement pas de mettre en doute le sérieux du travail réalisé par les membres de comité puisqu'en tout 118 organismes et particuliers se sont présentés aux audiences du comité pour faire valoir leur opinion et 225 autres ont fait parvenir aux sénateurs des mémoires sur le Livre blanc.

Par contre, on peut certes mettre en doute le bien-fondé de certaines recommandations des sénateurs, on estime que certains d'entre eux sont étroitement liés à la haute finance et que certaines de leurs recommandations sont empreintes d'un parti-pris. Mais, il n'en reste pas moins que le dernier juge sera le ministre fédéral des Finances, M. Benson.

Même si au départ, nous recon-naissons la validité de certaines recommandations du Livre blanc de M. Benson, même si cette idée n'est pas partagée entièrement par le comité sénatorial, il n'en reste pas moins que

l'on ne saurait trop comprendre ce désir des sénateurs de demander une réforme graduelle plutôt que globale du Livre blanc.

Depuis l'époque où ce document fait l'objet de discussions de toute sorte, il est grandement temps qu'une fois pour toutes les autorités gouvernementales arrivent à un point de non retour et que les suggestions soient immédiatement appliquées. On ne saurait concevoir une véritable réforme fiscale sans un changement complet. Ce serait en fait ménager le chou et la chèvre que de procéder graduellement à cette réforme.

Avec la présentation de ce document, M. Benson tient en main tous les atouts nécessaires pour établir une ligne médiane qui permettra aux antagonistes du Livre blanc de rejoindre, un temps soit peu, la position gouvernementale.

Nul doute que le ministre fédéral des Finances pourra dès lors tenir compte de toutes ces suggestions et que le gouvernement fédéral n'hésitera pas à présenter un plan d'action plus ou moins lointain qui aboutira le cas échéant à une réforme complète de notre système fiscal et non pas à une sorte de réformette plus ou moins acceptable.

Réjean LACOMBE

votre opinion

Le chapelet à CKAC

La suppression du chapelet à CKAC ne semble pas répondre à un désir des autorités religieuses de Montréal ni des fidèles. En effet, il y a quelques jours à peine, le prêtre récitaient affirmait avec force que cette dévotion diffusée quotidiennement gardait une grande popularité. Il ajoutait que des milliers de personnes, de tous lieux et de toutes conditions, se déclaraient de fidèles adeptes de ce quart d'heure marial dont ils retiraient de nombreux et grands bienfaits, ne fût-ce que celui de se sentir reliés à une large famille spirituelle ordinairement absente des ondes.

Il y aurait bien ceux qu'agaçaient ces "redites catholiques" et qui réclamaient la disparition de ce "programme monotone". Que ne font-ils comme nous devant tant d'idioties, de vulgarités déversées à plein jour, de tous les postes: tourner le bouton.

Le chapelet a été justement nommé le "Breviaire des pauvres" parce qu'il permet aux moins doctes comme aux plus savants de repasser, par la méditation des mystères, tout l'essentiel de la Rédemption. Par ce fait, le rosaire est donc plus qu'une dévotion, mais bien une doctrine, la synthèse de la foi, un enseignement perpétuel des principaux dogmes.

Plus près du cœur encore, cette louange (oui, bien plus louange que supplicie) ne répond-elle pas au besoin profond de toucher Dieu par le délicat détour de l'amour maternel?

Lacordaire écrivait: "Le rationaliste sourit devant ces gens qui redisent une même parole; celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais". Le chapelet pour tous, c'était cette humilité théologique de la foi.

Face à l'orgueil charnel et intellectuel, face à la confusion des chrétiens, nous avions, comme David devant le Goliath du Mal, ces cailloux entre nos doigts, et ces cailloux sont gravés de la joie de Marie et de la force du Seigneur. Quelle arme, quelle armée non violente!

On peut tout redouter de l'émission "religieuse" destinée à remplacer la récitation du chapelet et ce pour deux raisons. D'abord, on consultera les auditeurs sur leurs besoins et désirs, ce qui nous ramènera probablement au bavardage psychologique ou physiologique

qui a déjà cours dans certains enseignements du catéchisme. Et Dieu apparait comme un "bon papa" toujours content, toujours consentant et aussi incolore et inconstant que les bons papas de bandes dessinées et des livres pour enfants des Américains, fadeur et maise-rie dont ils sont les premiers à se plaindre, sauf les commerçants.

Ensuite, la névrose collective repliant chaque individu sur son cas, ses problèmes, son ego, quelle véritable vie intérieure spirituelle peut-on favoriser par cette perpétuelle remise en question de sujets rebattus, presque trop pratiques pour seulement effleurer l'âme?

Peut-être cette désaffection du chapelet marque-t-elle ces temps dont Selieviev disait: "Je pressens la venue prochaine du temps où les chrétiens se réuniront de nouveau dans les catacombes parce que la foi sera persécutée d'une manière moins brutale que du temps de Néron, mais avec une RIGUEUR non moins raffinée, par la calomnie, la raillerie et toutes les HYPOCRISIES.

Pendant que nos enfants prient encore, que les humbles récitent encore le chapelet contre les nouvelles hérésies, ne conviendrait-il pas que les traditionnels propagateurs de l'arme du rosaire, les Dominicains, réveillent leur ancien zèle pour ce "procédé facile et simple de nourrir la foi et de protéger le chrétien du danger de l'erreur". (Léon XIII, Adjuvicem populi, 1905).

Rina Lasnier

Deux poids, deux mesures

Monsieur le rédacteur,

En fin de semaine, le premier ministre Bourassa déclarait que la mésentente avec les spécialistes était une question d'argent. Il dit comprendre leurs demandes de parité avec les spécialistes de l'Ontario, mais que c'est impossible vu d'autres priorités.

Les députés et membres de l'Assemblée nationale ont-ils tenu compte de ces priorités lorsqu'ils se sont voté des augmentations il y a environ un an? Même qu'avant de se voter cette augmentation, les REVENUS de nos députés et membres de l'Assemblée nationale étaient de "BEAUCOUP SUPERIEURS" à ceux des députés de l'Ontario.

Si le premier ministre ne ramène pas les salaires des députés du Québec au même

pourcentage, avec ceux de l'Ontario, que le pourcentage de différence qu'il y a entre les spécialistes du Québec et ceux de l'Ontario, alors le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi il y a "DEUX POIDS ET DEUX MESURES"? Il me semble que les spécialistes triment tout aussi durement que les députés et ceux-ci ne peuvent compter sur des pots-de-vin.

G. Roger Roy

P.S. Je suggère aux spécialistes de ne pas faire la grève, mais que tous se prévalent de la clause de désengagement.

Un remède qui ne guérit pas...

Il y a des gens qui ont l'adresse de la clinique du Dr Robert L... de Montréal (ces gens n'ont pas besoin de soins) et donnent cette adresse à d'autres personnes qui sont atteintes d'arthrite. Je voudrais demander à ces gens de ne plus donner cette adresse car en croyant aider des personnes, elles leur nuisent considérablement.

Moi-même dans le passé, j'ai cru bien faire en agissant de cette façon mais je me suis vite rendu compte que ce remède au lieu de me guérir, minait sérieusement ma santé. Pourtant, j'ai persisté pendant des années (croyant toujours à une guérison possible) et mon cas s'aggravait toujours. Je suis venu à un cheveu de la mort sans penser avoir une chance de survivre.

Une fois sorti de l'hôpital, je me suis empressé de téléphoner à toutes les personnes auxquelles j'avais donné l'adresse du Dr L... mais fort heureusement, toutes les personnes en question avaient déjà abandonné le remède (trop dispendieux et aucun effet bienfaisant).

Je désire également attirer l'opinion publique sur le fait qu'un certain docteur (qui travaillait autrefois pour le Dr L...) a ouvert une clinique sur la rue Sherbrooke à Montréal. Ce dernier vend également le remède en question (au bouchon noir - blanc - vert). Inutile de mentionner qu'il n'est pas meilleur entre les mains de ce dernier. Donc, attention.

Prions pour garder nos médecins afin que les malades ne tombent pas dans les bras de certains charlatans.

Jacque



propos délibérés

La liberté

par Claire Roy

"O liberté que de crimes on commet en ton nom! a dit Manon Roland, avant de poser sa jolie tête sous le couperet de la guillotine. Cette républicaine convaincue, pourtant victime de la révolution, n'avait pas quarante ans.

A notre époque, on ne parle que de liberté. Nous plaignons les gens qui vivent derrière le rideau de fer parce qu'ils ne connaissent pas la liberté dont nous jouissons.

Nous n'avons à la bouche que ce mot de liberté. Les jeunes surtout. Pourtant, en y pensant bien, nous ne sommes pas si libres que nous le croyons. Nous sommes régis, menés par les lois, nos habitudes, la société et, ajoutons-le, par ceux que nous aimons. Dans l'amour, il y a peu de liberté. Nos actions sont limitées par le souci de plaire à ceux que nous aimons. Quand nous aimons vraiment, il y a peu de liberté pour nous.

Dans les pays démocratiques, où nous sommes libres de voter pour qui nous voulons, nous sommes quand même obligés d'obéir aux lois qui deviennent de plus en plus nombreuses et compliquées, parfois même contradictoires. Nous devons payer des impôts, envoyer nos enfants à l'école — et, pour ceux qui n'ont pas les moyens de placer leurs enfants dans les institutions privées, de moins en moins nombreuses — leur faire poursuivre leurs études à certaines écoles désignées.

Nous sommes également obligés de suivre la mode. Je ne parle pas ici seulement de la toilette féminine et ses accompagnements de coiffures, perruques, maquillages et accessoires. Il est des modes pour tout: pour construire les mai-

sons, les meubles, les décorer. Pour le langage, les manières, les sorties et même les vacances. Et le peuple se comporte en mouton de Panurge devant toutes les modes qui se renouvellent. Vous vous souvenez qu'il n'y a pas si longtemps, tout était formidable et qu'on entend bien moins souvent ce mot.

Le hasard, la destinée ou la Providence, appelle cela comme vous voulez, règle la plupart de nos actions. Quelle jeune fille épouse vraiment l'homme qu'elle a choisi? Et, si le jeune homme a de plus grandes facilités de choix, les circonstances font qu'il épouse souvent la jeune fille pour laquelle il éprouve une faim dévorante qu'il prend pour de l'amour. Cet attrait si puissant n'est souvent que charnel et ne peut durer. Mais on s'épouse, pour se séparer par la suite. Ce jeune homme et cette jeune fille sont-ils libres? Et s'il leur arrive de contenter leur faim sans passer devant le curé et le juge, est-il en notre pouvoir de les blâmer?

On parle beaucoup de "la liberté des enfants de Dieu". Mais si, pour faire son propre salut, on fait donner son entourage, ou est le mérite? Certaines saintes personnes briment ceux qui dépendent d'elles et les poussent à la révolte par leur incompréhension et leur rigueur.

La liberté existe en autant qu'elle ne porte pas atteinte aux droits des autres. Je suis persuadée qu'il existe pas de vraie liberté sur la terre et que celui — ou celle — qui veut vivre dans sa vérité, être fidèle à soi-même, passe souvent pour un détraqué. Mais je souhaite que mes vus pessimistes n'empêchent personne de lutter pour la liberté.

le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Cœur du Québec	18.00	10.00	6.00	2.50
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot	30.00	16.00	9.00	4.00
Ailleurs au Canada et aux États-Unis	35.00	20.00	12.00	5.00
Autres Pays:				

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée.

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No. - 0746

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservées.

● A Princeville, une bambine de 4 ans a été renversée par une automobile qui circulait sur l'avenue St-Charles. Manon, fillette de M. et Mme Marcel Lemelin a été conduite à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Des examens ont révélé qu'elle n'avait rien de fracturé mais qu'elle souffrait d'un violent choc nerveux.

● Les Chevaliers de Colomb de Princeville ont convenu de faire une étude spéciale sur un projet devant remplacer la Journée Colombienne. Cette étude sera faite lors de l'assemblée du dimanche, 11 octobre. La réunion sera précédée d'un déjeuner au local de l'avenue St-Charles, après la messe de 8h., messe à laquelle les membres sont invités à assister à l'église paroissiale.

● La Chambre de Commerce de Princeville a pris l'initiative d'organiser une campagne pour favoriser le développement du commerce local. Le président, M. Fernand Dubeau, a analysé la situation et sollicité la collaboration de tous dans un éditorial qui vient d'être rendu public.

● La Sûreté municipale a ouvert une enquête à la suite d'une tentative de vol au Turlututu. Un individu aurait essayé de s'introduire à l'intérieur de l'établissement en brisant une fenêtre, aux petites heures du matin. L'alarme a été donnée par le chien de M. Jean-Guy Lapointe, propriétaire du Turlututu. Le malfaiteur a pris la fuite plutôt que de risquer une rencontre avec le gros quadrupède aux dents aiguës...

● La Caisse populaire de Princeville tiendra son assemblée générale annuelle le mardi, 13 octobre, au Centre paroissial.

● Les Optimistes de Princeville ont distribué plus de \$2,000 en 1969-70 pour l'aide à la jeunesse. Le président sortant de charge, M. Normand Daneau, a fait remarquer que cette aide avait été possible grâce à la collaboration de tous. M. Daneau a rendu un hommage particulier à son secrétaire, M. Fernand Ruel, pour le dévouement manifesté durant la saison qui prend fin. Lors d'un souper hebdomadaire à l'hôtel Manoir, M. René Beauregard, président élu pour 1970-71, a félicité l'équipe dont le mandat prend fin.

● Les policiers d'Arthabaska ont entrepris une campagne de sécurité pour les autobus scolaires. On prévient les chauffeurs d'être de prudence non seulement pendant la campagne mais tout au cours de l'année.

● Les Optimistes de Princeville ont fixé au vendredi, 20 novembre prochain, la date de leur gala gastronomique annuel. La direction et les membres sont déjà au travail pour déterminer le programme et... le menu... de cette manifestation, qui constitue la principale source de revenus du club pour son service d'aide à la jeunesse.

● Le fidèle navigateur de l'Assemblée Jacques-Cartier des Chevaliers de Colomb du 4e degré, M. Camille Verfeuille de Sorel, dirigera une délégation d'une vingtaine de membres de la région, au congrès annuel colombien, dont les assises se dérouleront à Hull, samedi et dimanche. Ce congrès des Chevaliers de Colomb du 4e degré sera présidé par le digne maître, le docteur Ephrem Jacques de Saint-Hyacinthe.

● Le président provisoire du comité des oeuvres, M. Robert Caron, avise la population que le directeur de la commission municipale des oeuvres ne pourra être approuvé par le conseil de ville qu'après les élections.

● Trois chasseurs de Victoriaville ne sont pas revenus bredouilles d'une expédition de chasse à l'original à Casey. En haut de la Tuque. En effet, MM. Paul Roy, Robert Levasseur et Gaston St-Cyr ont abattu un magnifique original de quatre ans et cela à quelques centaines de pieds du camp seulement. L'exploit a été réussi au lac Dandurand.

● Guy Aubert et René Lafrance de Victoriaville participent dimanche à une course de six heures au Mont-Tremblant. Pour Lafrance, ce sera sa première compétition nationale.

● Il y aura une première séance de patinage gratuite pour tous, samedi après-midi de 1h.30 à 4h. au centre sportif Jean-Béliveau. Il est à noter que la période de patinage du samedi après-midi est habituellement réservée pour la gent féminine, mais pour cette première occasion de chausser les patins, garçons et filles pourront en profiter aujourd'hui.

● Les pompiers de Victoriaville, sous la direction du chef Fernand Giguère, se sont rendus hier sur les lieux d'un début d'incendie, occasionné par un chaudron ayant pris feu sur la cuisinière. On a tout simplement sorti le chaudron dehors.



Un grand terrain de stationnement

Le nouveau stationnement municipal de l'est de la ville de Victoriaville est le plus beau par son aménagement et le plus grand pour le nombre de places. En effet, le stationnement de l'est a 174 places comparativement à une centaine pour chacun des deux autres du centre-ville. Un autre fait intéressant pour la population, c'est que pour l'instant, le conseil de ville ne songe pas à installer des parcimonètres sur ce terrain. Nous avons ici qu'une faible idée de toute l'étendue du nouveau terrain. (Photo Le-Ro).

Les accusations ne manquent pas contre Robert Dalper

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Un jeune homme de St-Hyacinthe, Robert Dalper, qui était en liberté sous un cautionnement de \$1,000 en argent en rapport avec un vol qu'il aurait commis avec des complices à la Brasserie Molson de Drummondville, il y a une quinzaine de jours, a vu la guigne s'acharner sur lui alors qu'il s'est fait prendre la main dans le sac au cours d'un vol par effraction à l'Hydro-Québec de Granby, samedi soir. Il a comparu en cour de Sweetsburg mardi pour répondre à cette accusation et est présentement détenu là en attendant son procès à Drummondville pour le vol à la Molson.

Les adultes auront des cours de formation professionnelle

VICTORIANVILLE (B.A.) — Le Centre de main-d'oeuvre du Canada, en collaboration avec la commission scolaire régionale des Bois-Francs, organise encore cette année des cours de formation professionnelle pour les adultes. Quelques-uns de ces cours commenceront au cours des prochains jours et quelques autres au cours des prochaines semaines. Toutes les personnes intéressées à ces cours sont invitées à prendre rendez-vous avec un conseiller en main-d'oeuvre au Centre de Main-d'oeuvre du Canada.

Trois religieuses du couvent de Warwick célèbrent des anniversaires importants

WARWICK (R.L.) — Trois religieuses du couvent de l'Assomption, à Warwick, fêtent leur anniversaire de consécration religieuse au cours de l'année 1970.

Il s'agit de Soeur Rose Provost (50e anniversaire), Soeur Hyacinthe (Adérina Proulx) (65e anniversaire) et de Soeur Alice Beaudesne (60e anniversaire). Soeur Provost est originaire de Wotton et a oeuvré dans une quinzaine de missions partout au Québec. Soeur Proulx est originaire de l'Avenir et a passé toute sa vie dans les missions des États-Unis. Enfin, Soeur Beaudesne, originaire de Saint-Pierre les Becquets a été en 1937 la fondatrice des missions des Soeurs de l'Assomption au Japon où elle est demeurée jusqu'en 1947. Elle a même été internée par les Japonais pendant la guerre. A son retour, elle a été pendant une dizaine d'années économe générale de sa communauté. Le couvent de Warwick compte actuellement 32 soeurs, dont la plupart sont à leur retraite.

Léveillée à Drummondville

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Le Centre culturel de Drummondville annonce la venue de Claude Léveillé, accompagné de l'Orchestre symphonique de Québec pour lundi soir le 12 octobre prochain à 20h. 30. Ce spectacle est organisé par le Centre culturel de Drummondville en collaboration avec le ministère québécois des Affaires Culturelles, section Mauricie. Toute la population de Drummondville est donc invitée à ce grand récital de Claude Léveillé.



Campagne des Oeuvres dans Nicolet

Les préparatifs vont bon train en ce qui concerne la prochaine campagne de la Fédération des oeuvres dans le comté de Nicolet. Une soirée d'information, organisée par le président du comté, M. André Gagon, de Saint-Célestin, a réuni quelques responsables de paroisses. Sur la photo, de gauche à droite, MM. Philippe Lampron, de Saint-Samuel; André Parent, de Saint-Célestin; Jean-Marc Provencher, de Saint-Célestin; et Grégoire Montplaisir, de Saint-Grégoire.

A la cour municipale

Le juge fait évacuer l'hôtel de ville de Plessisville

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Me Jules Bellavance, juge de la cour municipale de Plessisville, a donné instructions aux policiers de faire sortir de l'hôtel de ville des manifestants qui se tenaient aux portes de la salle d'audience. Cette décision a été prise à cause d'exclamations bruyantes, de coups frappés aux portes du local où se tenaient les délibérations. L'évacuation fut ordonnée peu après l'ouverture de la séance. Me Edouard Houde agissait comme procureur de la ville et M. Benoit Liberté occupait le pupitre du greffier. Des prévenus ont plaidé non coupables à une accusation d'avoir troublé la paix en flânant dans des endroits publics; leurs procès auront lieu à la fin d'octobre. Dans une autre cause, plusieurs témoins ont été entendus sur le cas d'un conducteur accusé d'avoir circulé alors que ses facultés étaient affaiblies; le jugement sera rendu à la prochaine session de la cour municipale. L'accusation a été portée en avril dernier. Dans un autre cas, le juge a pris en considération certaines circonstances pour rejeter la plainte faite contre un conducteur qui avait stationné ses véhicules sur un espace non autorisé à cette fin, sur la rue St-Calixte. Par contre le même automobiliste a été condamné à payer une amende parce que le silence de sa voiture était très bruyant. Une plainte contre un automobiliste qui avait circulé en sens contraire à la direction unique sur la rue St-Marie, a été rejetée par le juge qui a pris en considération les raisons données par l'accusé.

La Chambre de Commerce reprend les activités

NICOLET (R.L.) — La première assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce de Nicolet, pour le terme 1970-71, se tiendra dimanche matin, le 4 octobre, à 9h., au restaurant Rio de Nicolet, lors d'un déjeuner causerie. En plus des rapports qui seront présentés par divers responsables, il y aura l'assermement du nouveau conseil d'administration. L'assemblée se clôturera par la conférence du maire de Nicolet, M. Rémi Malche, lequel traitera des projets à réaliser au conseil municipal. Nul doute que cette innovation de la Chambre de Commerce de Nicolet plaira à ses membres qui répondront en grand nombre à l'invitation qui leur est faite.

Entrée fermée à l'hôpital

SOREL (L.B.) — Depuis le 30 septembre, la porte d'entrée principale de l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, située sur l'avenue Hôtel-Dieu, est fermée de 10h.30 le soir à 7h. le lendemain matin. La seule entrée disponible durant cette période, soit durant la nuit, est la porte de la salle d'urgence, située dans la partie neuve de l'édifice, face au grand terrain de stationnement. Cette mesure a été prise par la direction de l'hôpital afin de centraliser les services à la salle d'urgence durant la nuit.

Les filles de petite vertu comparaissent en cour

SOREL (L.B.) — Les filles de "petite vertu" qui avaient été arrêtées par l'escouade de la moralité de la Sûreté du Québec, de Montréal, la semaine dernière, dans un hôtel sorelois, ont comparu au palais de justice de Sorel, devant le juge Paul A. Péloquin. Micheline a plaidé coupable et a été condamnée à \$200 d'amende et aux frais, en plus des six jours qu'elle avait passé en pri-



La Société des industries des plastiques du Canada tenait sa réunion annuelle, jeudi au motel Boifran de Victoriaville. Au cours de la journée, les manufacturiers présents ont visité l'usine Sunray de Victoriaville puis ont été reçus par le maire Poirier à l'hôtel de ville. De gauche à droite, trois des conférenciers, MM. Richard Englis de Toronto, Arthur Fletcher, gérant de la mise en marché de la compagnie Uniroyal Ltd d'Elmira, Ont., et Louis Roy, vice-président des ventes pour l'est du Canada, de la compagnie Reichold Chemicals (Canada) Limited. (photo Benoit Aubry).

Réunion de la Société des industries des plastiques Les manufacturiers invités à créer et développer de nouveaux produits

VICTORIANVILLE (B.A.) — "Au Canada, en 1965, la consommation annuelle des renforcés était de 25 milliards de livres. Ce produit ne peut faire autrement que de continuer à doubler, dans les cinq prochaines années, pour atteindre une production de 100 milliards de livres en 1975. Au cours de cette même année, aux États-Unis, on prévoit trois milliards de livres de renforcés, comparativement à un billion en 1970". C'est ce que révélait, jeudi soir au motel Boifran, de Victoriaville, M. Louis Roy, vice-président des ventes pour l'est du Canada de la compagnie Reichold Chemicals (Canada) Limited, alors qu'il prenait la parole lors de la réunion de la Société des industries des plastiques du Canada. Au Canada, a-t-il ajouté, nous occupons cette année la première place comme fabricants de bateaux et de canots en renforcés. Cette année, avec la disparition de plusieurs manufacturiers de bateaux de d'autres provinces, nous nous assurons ce leadership. M. Roy a précisé que dans l'est du Canada, c'est-à-dire d'Ottawa à Terre-Neuve, il y a plus de 70 manufacturiers de renforcés dignes de mention. Dans le Québec, il y en a une cinquantaine. Ces cinquante usines ont un chiffre de vente annuelle d'environ 40 millions de dollars, et emploient au-delà de trois mille personnes, comprenant exclusivement les employés engagés directement dans les renforcés. Le conférencier a cependant révélé que la région des Cantons de l'Est était la plus importante grâce à l'initiative de Sarto Baril de Princeville et Roméo Audet de Sherbrooke. Ce centre comprenant un grand nombre d'usines, forme maintenant un cercle de Sherbrooke, Granby, Drummondville, Princeville et Thetford-Mines. Avec la venue de Soquap à Notre-Dame du bon Conseil, a-t-il révélé, nous aurons dans notre province une usine avec une technique de production plus industrielle, le bobinage, c'est-à-dire l'enroulement filamentaire. Cette technique permet de fabriquer des tubes des tuyaux, des réservoirs, des cônes, etc., de grande performance mécanique. Avantages économiques M. Roy a spécifié que l'établissement de telles usines ne requerrait pas d'investissement de capitaux énormes, précisant que cette industrie était bien

en province

La formule proposée par M. Saulnier mérite d'être étudiée en profondeur (Tessier)

MONTREAL (PC) — La formule proposée par M. Saulnier me paraît très bonne et mérite d'être étudiée en profondeur, a déclaré hier soir le ministre des Affaires municipales à des journalistes.

M. Saulnier a reconnu que la formule manquait de réalisme et il a suggéré que, sur une période de 10 ans, les commissions scolaires abandonnent l'impôt foncier aux municipalités et que le gouvernement provincial prenne graduellement à sa charge tous les frais de l'éducation.

Tout en affirmant qu'il était encore prématuré de donner ses impressions sur la formule proposée par M. Saulnier, M. Maurice Tessier a révélé hier qu'il en avait pris connaissance il y a deux semaines et que la formule était déjà à l'étude aux ministères des Affaires municipales et de la Finance. Le ministre sera en mesure de prendre une décision la-dessus d'ici la fin de l'année.

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lucien Saulnier, a suggéré hier au congrès de l'Union des municipalités du Québec une nouvelle formule qui permettrait aux municipalités d'avoir graduellement accès à tout l'impôt foncier.

Les municipalités ont offert à plusieurs reprises au gouvernement provincial de lui abandonner leur part de la taxe de vente si ce dernier consentait de son côté leur abandonner entièrement le produit de l'impôt foncier dont une bonne partie va actuellement aux commissions scolaires.



DISQUE STEREO GRATUIT

Profitez des joies de l'été alors que vous êtes réunis autour de votre tourne-disque. Écoutez les nouveaux disques stéréo 45 tours "I believe in me" et "Year of the Cat". Absolument gratuit pour toute personne âgée de 18 ans ou plus qui apporte cette annonce à un concessionnaire participant. Hâtez-vous, cette offre n'est valable qu'aussi longtemps que le stock durera. Profitez-en pour voir les quatre nouveaux modèles 1971 d'Arctic Cat alors que vous serez sur place.

c'tannée ca gratte la Cat



PEUT ÊTRE OBTENU DES CONCESSIONNAIRES SUIVANTS:

SHAWINIGAN: BARNARD LANDRY, 2405 Rang St-Mathieu
TROIS-RIVIERES: JEAN-CLAUDE LEMIRE, 6009 boul. Royal, Route 2
VICTORIAVILLE: VICTORIAVILLE MARINE INC., Route 20

Distribué par: ARCTIC SPORTS PRODUCTS LTD, C.P. 444, Drummondville, Qué. Tél.: (819) 478-4621

Plan directeur par étape proposé à l'UMQ

Livre blanc sur la réforme municipale

MONTREAL (PC) — Le ministère des Affaires municipales prépare actuellement un livre blanc de la réforme municipale, qui sera le plan directeur à long terme d'une réforme que le gouvernement veut engager par étapes.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre des Affaires municipales M. Maurice Tessier, dans le texte d'une conférence qu'il devait donner au congrès de l'Union des municipalités du Québec. M. Tessier ayant été rappelé à Québec pour participer à une conférence ministérielle, c'est son chef de cabinet, M. Paul Blier, qui a lu sa conférence au congrès.

Le livre blanc proposera la division du territoire de la province en un certain nombre de régions municipales ou de communautés urbaines ou de communautés urbaines qui favoriseraient une rationalisation des structures régionales du gouvernement du Québec.

Il délimitera les frontières des municipalités viables à l'intérieur des régions. Une municipalité viable devra posséder une population minimum de 10.000 habitants, ses frontières coïncideront avec celles des futures commissions scolaires et elle fera partie d'une communauté urbaine ou régionale d'au moins 50.000 âmes.

Ce livre blanc énumérera aussi les responsabilités que la réforme implémentera aux niveaux local et régional. Il proposera des réformes aux niveaux de la taxation et des subventions.

Principes

Le gouvernement n'exigera pas que l'ensemble du territoire soit divisé immédiatement en communautés urbaines et régionales et ne forcera pas les municipalités à appartenir à ces communautés sans le consentement de la majorité d'un groupe de municipalités.

Afin que le gouvernement ne soit pas obligé d'adopter une nouvelle loi chaque fois qu'un groupe de municipalités voudrait se constituer en communauté régionale, la future loi-cadre sur les communautés urbaines et régionales prévoiera que cette réorganisation pourra se faire par un arrêté en conseil.

Cette loi-cadre, qui sera présentée à l'Assemblée nationale à la session d'automne, sera suffisamment flexible pour permettre de modifier les limites des communautés et de fusionner en une seule deux ou trois petites communautés chaque fois que des intérêts suffisants justifieront cette mesure.

M. Tessier a confiance que les

communautés de 10 ou 15 municipalités réussiront à développer une mentalité régionale, à vaincre l'esprit de clocher et à travailler ensemble à l'aménagement d'un territoire régional.

REVÊTEMENT en aluminium

Grand choix de couleurs. Entretien non nécessaire, peinture éliminée. Maison complètement protégée contre les intempéries. En été, maison plus fraîche, en hiver, maison plus chaude.

ACHETEZ DE LA PLUS GROSSE COMPAGNIE AYANT PLUS DE 20 ANS D'EXPERIENCE

Aussi FENÊTRES et PORTES en aluminium avec moustiquaire émaillée, anodisée, naturel, en fibre de verre et en aluminium.

AUVENTS Grand choix de couleurs.

MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE Appel interurbain accepté.

429, LAVIOLETTE TROIS-RIVIERES 375-7321

ASEA

Maintenant à Trois-Rivières Un nouvel édifice de 20.000 pieds carrés Equipe et techniciens hautement spécialisés



Entretien et remise à neuf de moteurs électriques et génératrices AC et DC pour les industries importantes de la région: pâtes et papier, produits chimiques, aluminium et autres.

ASEA LIMITÉE

2400, Boul. Des Récollets Trois-Rivières P. Qué. Téléphone: 378-2762
Gérant: Robert Mailhot Tél.: 379-4587 résidence
Contremaître: Albert Moreau Tél.: 375-6530 résidence



COURS DU JOUR OU DU SOIR ENTIEREMENT GRATUITS

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA REGION DE MONTREAL-NORD

en collaboration avec

Le Ministère du Travail et de la main-d'Oeuvre du Québec offre aux travailleurs

des cours de qualifications professionnelles dans les spécialités suivantes:

CHARPENTE
MENUISERIE (finition)
CONTREMAITRE (construction)
EBENISTERIE
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
ELECTRICITE (bâtiment)
ELECTRICITE (automobile)
ELECTRICITE INDUSTRIELLE
ELECTRONIQUE-RADIO-AVIATION
BRIQUETAGE-MACONNERIE
PEINTURE-TAPISSERIE
PEINTURE-AUTO
FERBLANTERIE-TOLERIE
MECANIQUE AUTOMOBILE
AFFUTAGE D'OUTILS

MECANIQUE MOTEURS D'AVIONS
SOUDURE
DEBOSSELAGE
MOULEUR DE FONDERIE
MONTEUR DE LIGNES
FIBRE DE VERRE
DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER
DESSIN INDUSTRIEL
LECTURE DE PLANS DE MAISONS
LECTURE DE PLANS ELECTRIQUES
COUPE DE VIANDE ET ALIMENTATION
COIFFURE POUR HOMMES
COIFFURE POUR DAMES
ESTHETICIENNE

COURS DU JOUR: Les programmes sont échelonnés par périodes variant de quatre à seize semaines, selon la spécialité.

Pour les inscriptions, s'adresser aux centres de Main-D'Oeuvre suivants:

C.M.C. DE ST-JEROME
C.M.C. DE STE-THERESE
C.M.C. DE ST-EUSTACHE
C.M.C. DE STE-AGATHE
C.M.C. DE LACHUTE

C.M.C. DE JOLIETTE
C.M.C. DE L'ASSOMPTION
C.M.C. DE BERTHIER
C.M.C. DE MONT-LAURIER

COURS DU SOIR: Vingt sessions de trois heures, un soir par semaine. S'adresser au CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE DE ST-JEROME OU DE JOLIETTE. Ces cours sont également dispensés dans les localités de la région desservie par les CENTRES.

ADMISSION:

Lors de l'inscription, la carte d'assurance sociale est exigée. Pour les métiers de la construction, le carnet d'apprentis ou la carte de compétence est obligatoire. Ces cours de perfectionnement s'adressent aux apprentis et aux candidats qui ont été sur le marché du travail depuis au moins trois ans et désireux d'augmenter leurs connaissances.

DEBUT DES COURS:

A chaque semaine d'octobre. Les travailleurs éligibles aux cours du jour reçoivent des allocations d'études pour la durée du programme. Des frais de séjour sont accordés aux candidats venant des localités éloignées des CENTRES.

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE
795, rue Melançon 1385, Boul. Firestone
St-Jérôme, 436-1171 Joliette, 756-1621

* autrefois Centres d'apprentissage de St-Jérôme et de Joliette.

Coupable de trois incendies criminels

QUEBEC (PC) — Un jeune homme de 20 ans, Simon Martel, de Québec, a avoué sa culpabilité à trois chefs d'accusation d'incendie criminel, et le juge Louis Fortin, de la Cour des sessions de la paix, l'a condamné à 10 ans de pénitencier.

Selon l'enquête de la police, le jeune homme travaillait dans une station service et il aurait mis le feu pour se désennuyer car, la nuit, c'est trop tranquille. Les trois incendies se sont produits dans un hangar, une remise et une maison situés à proximité du garage où l'inculpé travaillait.

L'accusé a de plus écopé de deux ans de prison, sentence concurrente à la précédente, pour vol et recel d'automobiles.

Suspension temporaire de l'émission des permis de conduire

QUEBEC (PC) — L'émission des permis de conduire sera suspendue temporairement afin de permettre le démantèlement de l'équipement électronique servant à leur fabrication.

Dans un communiqué remis à la presse vendredi, le directeur du Bureau des véhicules automobiles, M. Ghislain K. Laflamme, précise que ce démantèlement est rendu nécessaire en raison de l'augmentation continue de conducteurs: "La préparation, l'expédition et le contrôle de milliers de permis exigent l'installation, dans des locaux adéquats, d'un équipement électronique considérable. L'amélioration du service oblige le ministère à lui donner plus d'expansion."

Les personnes qui viennent de passer ou qui passeront prochainement les examens de conduite devront patienter quelque peu. Les permis seront expédiés normalement par la poste, dès la fin des travaux de démantèlement prévus pour le milieu d'octobre.

toi qui cherches!

Toi qui cherches des moyens pour mieux te connaître dans le but de mieux te réaliser individuellement et socialement.

Mais ce qui est plus important, tu pourras mieux te réaliser, t'épanouir, te revaloriser, te conquérir, et aussi, vivre pleinement ta vie!

Tu trouveras, mais pense à notre cours de Culture Humaine.

Tu y trouveras une nouvelle confiance et un nouvel enthousiasme. Tu deviendras ainsi plus attirant, plus heureux, plus influent. Tes parents et tes amis seront fiers et surpris de voir que tu pourras accepter des promotions facilement et solutionner tes problèmes aisément.

Et petit à petit, tu grandiras dans ce groupe sélect de nos diplômés d'il y a 2, 5, 10 ou 15 ans promus à la direction de petites, moyennes et grandes entreprises, communautés et associations.

Aujourd'hui est le premier jour du reste de ta vie. Tu as trouvé. Quels que soient ton âge, ton occupation et ton instruction, téléphone aujourd'hui!

L'avant-première gratuite se donnera bientôt dans ta région.

Montréal 842-8186
Québec 683-1410
Hull-Ottawa 771-3491
Trois-Rivières 376-4640
Sherbrooke 567-2455

Informe-toi et inscris-toi en toute confiance.

1600 Berri, suite 213, Montréal 132

l'institut jean-guy leboeuf te révélera à toi-même!

ENFIN A TROIS-RIVIERES L'AVANT-PREMIERE GRATUITE!
HOTELLERIE LE BARON: 3600, boul. Royal - Trois-Rivières
Mardi le 6 et mardi le 13 octobre à 8h.p.m.

Virilité Provocante

Slips

Eminence

Fabrication française

Les slips Eminence sont trois. Deux sont en couleur, ciel et marine. Le troisième est blanc. Taille basse, en pur coton égyptien. Et tissés cotes fines pour mieux typer votre silhouette d'homme.

Peut-être les plus MASCULINS du Monde

VOUS LE TROUVEREZ DANS TOUS LES MAGASINS DE BON GOUT PAR TOUT LE CANADA

BATAH International
284, RICHARD JOLIETTE

Un regain de vie au hockey mineur

Un ex-joueur des Acadiens d'Asbestos

Michel Boudreault devient le 19e joueur du Drummondville

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Une nouvelle recrue a accepté cette semaine les conditions des Rangers de Drummondville de la ligue Junior "A" du Québec. Il s'agit de Michel Boudreault, ancien joueur des Acadiens d'Asbestos d'un circuit Junior "B". Boudreault devient ainsi le dix-neuvième joueur à signer son contrat avec les Rangers de Drummondville cette saison.

Agé de 18 ans, Michel Boudreault évolue au centre et lance de la gauche, il formera le trio avec les deux autres compteurs du Drummondville, soit Pierre et Michel Plante. Il en sera à sa huitième saison dans le hockey organisé. Même si Boudreault a débuté comme gardien de but et cela pendant 5 saisons du calibre Pee-Wee à Juvenile. Il s'aperçut bientôt qu'il pouvait faire aussi bien à l'offensive que dans les filets, c'est ainsi que l'an dernier à sa deuxième campagne dans le Junior "B" il marqua 13 filets et récolta 19 mentions d'assistance pour atteindre un total de 42 points en 40 parties jouées.

Dans l'organisation de l'équipe de Bruce Cline on dit beaucoup de bien de Michel Boudreault, il s'agit d'une excellente acquisition pour les Rangers de Drummondville.

D'autres changements sont intervenus à la veille de la nouvelle saison régulière. Denis Dupré qui avait été obtenu des Seigneurs de Boucherville (club ferme des Rangers) après une année impressionnante la saison dernière, a connu un camp d'entraînement très moyen avec l'équipe drummondvilloise ne marquant que 2 buts et récoltant seulement une assistance au cours des 6 parties hors-concours de l'équipe. La direction de l'équipe s'est résignée à le laisser partir. On apprendrait que les Maple Leafs de Verdun seraient intéressés à l'acquérir, mais Drummondville aurait l'intention de l'envoyer à Sorel avec les Eperviers.

Une autre jeune recrue, Marcel Thibault qui évolue à l'aile gauche a connu un très bon camp d'entraînement et promet beaucoup au sein de l'équipe. On l'a utilisé à quelques reprises avec beaucoup d'efficacité au cours des parties hors-concours. Thibault s'était présenté au camp d'entraînement des Rangers pour parler sa condition physique et entendra la saison avec les Seigneurs de Boucherville.

D'autre part, Gérard Bélec et Denis Martel ont pratiqué avec les Rangers et feront la saison à Boucherville, leur tenue permet

d'espérer beaucoup de ces deux jeunes. Pour sa part Denis Martel pourrait bien faire la navette entre Boucherville et Drummondville puisque l'on songerait à l'utiliser de temps à autre et aussi en cas de blessure dans les lignes d'attaques.

Les vétérans pour leur part entreprennent la saison avec beaucoup d'optimisme et de confiance. Les parties hors-concours ont permis de constater que les Rangers, malgré quelques faiblesses facilement surmontables à mesure que la saison progressera, seront de taille à tirer avantageusement leur éponge du jeu et possiblement de se tenir dans le peloton de tête dans cette course au championnat qui débutera dimanche soir dans le circuit Lebel.

Michel Plante, l'as compteur des Rangers a démontré au cours des quelques parties de pré-saison qu'il voulait connaître une autre bonne saison avec l'équipe. C'est ainsi qu'il est devenu le premier joueur du circuit Junior "A" à avoir marqué deux tours du chapeau en 6 parties. De plus il domine les statistiques des Rangers avec 8 buts, 11 assistances soit 19 points produits dont 2 points gagnants, 2 avec avantage numérique et 2 avec désavantage numérique.

par Claude MONGRAIN

NICOLET — Il y aura du hockey mineur dans la région de Nicolet au cours de la prochaine saison, c'est ce qui découle d'une récente réunion tenue au Centre des loisirs à Nicolet.

Un total de 26 clubs ont été acceptés dans ce circuit présidé par Jacques Paradis. Il sera secondé dans son travail par Claude Dufresne à la vice-présidence et Jean-Marie Manseau, secrétaire-trésorier. L'ouverture est prévue pour dimanche le 23 octobre prochain à l'aréna nicolétaine.

Quatre ligues

Les délégués des équipes ont procédé à la formation de quatre ligues. Ces circuits sont ceux du Pee-Wee, Bantam, Midget et Juvenile. De plus en vue d'équilibrer les équipes il y aura deux divisions soit "A" et "B".

Dans la section Pee-Wee, les paroisses de St-Grégoire, Gently, Baieville, Pierreville et Nicolet (2) seront représentées tout comme chez les Bantams.

Chez les joueurs d'âge midget toutes les équipes ayant un club bantam et pee-wee seront représentées à l'exception de St-Grégoire. Dans la division juvenile, St-Léonard, Gently, Baieville, Notre-Dame de Pierreville, Pierreville et Ste-Monique seront représentés.

Tel que suggéré par M. l'abbé Jacques Boisvert et Denis Allard il a été décidé officiellement qu'il y aurait deux divisions soit "A" et "B". Le but de cette demande est de favoriser la participation tout en équilibrant les circuits.

Nombre de parties

Les joueurs d'âge pee-wee, bantam et midget joueront un calendrier de 15 joutes alors que le juvenile aura 20 matches à jouer. Toutes les parties de la ligue juvenile seront présentées à l'aréna de Nicolet. Gently sera la seule organisation à jouer toutes ces rencontres au Centre des loisirs à Nicolet.

St-Léonard débute à l'aréna jusqu'à la mi-décembre tout comme Baieville et Pierreville pour ensuite jouer sur les patinoires à ciel ouvert. Nicolet jouera aussi toutes ces rencontres sur la glace artificielle chez les midgets.

Dans le bantam St-Grégoire, Baieville et Pierreville évolueront à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que les pee-wee.

Le comité de direction a aussi convenu qu'à partir de la division Pee-Wee à Midget, les

joueurs devront être locaux. Pour le juvenile, Gently pourra recruter des joueurs à St-Grégoire et Ste-Angele, Baieville aura comme territoire La Visitation et St-Zéphirin alors que Pierreville aura St-François comme port d'attache. Dans cette dernière catégorie il y aura quatre clubs "A" et "B".

Les joutes à l'aréna seront présentées le samedi matin pour les clubs de l'extérieur alors que Nicolet recevra dans l'après-midi. Nul doute que cette nouvelle réjouira tous les joueurs de hockey de la Rivière-Sud car avec de telles structures ils pourront certes passer un bel hiver.

Turcotte ne pourra jouer

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le lanceur étoile Yvon Turcotte de l'équipe Syndicat du Vêtement de la ligue intersyndicale du président Fernand Morin de Victoriaville ne pourra participer à la prochaine rencontre de son équipe.

En effet, le bureau de direction qui s'est réuni jeudi soir a décidé de suspendre Turcotte pour une partie, à la suite de son accrochage avec l'arbitre Gérard Deguise. Turcotte n'aurait pas pris une décision de l'officiel Deguise et l'aurait bousculé. Il fut à ce moment chassé de la partie.

Par ailleurs, le publiciste-statisticien du circuit intersyndical Clément Lamontagne nous informe que la quatrième partie de la série finale 3 de 5 entre le syndicat du Cément et le Lamy Auto aura lieu à compter de 19h30, au stade de l'académie. Si le Lamy auto l'emportait, la série serait à ce moment égale 2 à 2 et la cinquième et décisive partie aurait lieu mardi soir toujours à compter de 19h30.



Les Rangers de Drummondville de la ligue Junior "A" du Québec ont fait l'acquisition d'une jeune recrue en qui on fonde beaucoup d'espoir dans l'organisation du club local. Il s'agit du jeune Michel Boudreault, anciennement des

Acadiens d'Asbestos. Il est photographié ici en compagnie de l'instructeur Bruce Cline des Rangers à gauche et de M. Louis Fréchette de l'organisation des Acadiens à droite.

Une décision à la prochaine réunion

Ste-Monique et St-Grégoire dans la ligue Centrale

ASTON (B.A.) — Des équipes de Ste-Monique et St-Grégoire ont fait parvenir une demande à la ligue de hockey centrale des Bois-Francis Inc. afin d'en faire partie au cours de la prochaine saison. Aucune décision n'a cependant été prise par les responsables de la ligue du président Germain Pélipin, et il faudra attendre à la prochaine réunion pour connaître la réponse.

Cependant, il appert que les quatre clubs formant le circuit des Bois-Francis l'an dernier reprendront leurs activités au sein de cette ligue au cours de la

prochaine saison. Au cours de la première réunion de la ligue cette saison tenue jeudi soir à Aston, des délégués de chacune des anciennes formations, soit St-Léonard, Aston, Ste-Eulalie et St-Valère étaient présents. Au cours de la prochaine semaine on procédera à l'élection du nouveau bureau de direction pour l'année 1970-71. On profitera également pour former la cédule, accepter la liste des joueurs, etc. Il est fortement question que toutes les parties de la ligue se jouent cette année dans l'après-midi.

J.B. Langlois

T	1
E	3
L	9
3	6
7	
5	
4	H
7	A
9	R
5	T

l'homme d'action

Dimanche après-midi

Les Etoiles de l'Industrielle affronteront l'équipe Voirie

par Régent LAJOIE

NICOLET — Les champions des séries éliminatoires de la ligue industrielle de balle-lente de Nicolet, les Loisirs de la Voirie, auront un adversaire de taille à affronter, dimanche après-midi, à Nicolet, où sera présentée la partie d'étoiles.

En effet, dès deux heures, dimanche après-midi, les nouveaux champions de fin de saison croiseront le fer avec une formation toute étoile de joueurs des autres équipes du circuit.

La Voirie devra se surpasser et démontrer beaucoup de détermination si elle veut vaincre les étoiles de la ligue qui seront recrutés parmi les deux ou trois meilleurs joueurs de chacune des sept autres équipes.

Interrogé au sujet de cette rencontre, un porte-couleur de la Voirie a mentionné que l'équipe sera au grand complet à quelques exceptions près et que les joueurs sont confiants de dé-

montrer aux partisans leur réel supériorité.

Pour ce faire, la Voirie aura à affronter les meilleurs frappeurs du circuit à part ceux qu'elle détient, en plus de la crème des joueurs défensifs du circuit Roland Chartier. En d'autres mots, la Voirie affrontera la crème des sept autres équipes de la ligue de balle lente de Nicolet.

Laurier Allard, gérant du club de l'hôpital, est l'un des principaux responsables de la présentation de cette partie. Il a vu à communiquer avec les instructeurs de chacune des sept équipes qui ont délégué leurs vedettes respectives.

Dans son travail, Laurier Allard sera secondé par Jos Leblanc, du F.-X. Gagné, et par Fernand Houde, de la Défense Nationale.

Les étoiles pourront compter sur les services d'André Sasseville, Jean-Marie Lapointe et Claude Rousseau, de l'Institut de Police du Québec, de même

que Gérard Salvat et Michel Paradis, de la Défense Nationale. Quatre de ces cinq joueurs sont de redoutables cogneurs tout en étant d'excellents pivots à la défense.

L'équipe d'étoiles comprendra également trois joueurs des Loisirs de l'Hôpital, soit René Allard, Claude Boissonneault et André Bellerose, de même que Régis Bernier et Jacques Viens, du club Optimiste. Encore là, il s'agit de très bons joueurs, aussi bien défensivement qu'offensivement.

Georges Biron représentera le F.-X. Gagné avec son coéquipier, Alain Bellerose. L'équipe H. Vallières, pour sa part, a délégué Michel Savard et Michel Letendre, pendant que l'Imprimerie disposait de Claude Préfontaine et Paul Bellemare pour cette partie.

Les étoiles disposeront de trois lanceurs dont l'un des meilleurs du circuit, Paul Bellemare. Les autres sont Jacques Viens et Michel Savard.

Jean-Marie Lapointe se verra confier le poste au premier coussin tandis qu'il est encore difficile de prévoir qui évoluera au deuxième but, à l'arrêt-court et comme "rover". Au troisième coussin, on verra Claude Préfontaine ou Michel Paradis, pendant que les voltigeurs seront André Sasseville, Gérard Salvat et Régis Bernier.

Une intéressante partie à prévoir, dimanche après-midi à 2 heures, au terrain du Centre Sportif de Nicolet, la joute d'étoiles de la ligue industrielle de balle-lente de Nicolet.

Ballon sur glace à Victoriaville

VICTORIAVILLE (B.A.) — Deux nouvelles équipes ont été acceptées au cours d'une réunion de la ligue commerciale Molson jeudi soir au sein de ce circuit, dans la section "A". Ces équipes sont le Carignan-Texaco et le club Sportif le Clan, qui remplaceront respectivement le CEGEP et le Raoul Saucier. Le propriétaire du Carignan-Texaco, René Carignan est un sportif bien connu de Victoriaville.

Au cours de cette assemblée des représentants des équipes sections A et B, présidée par Raymond Vaillancourt, les équipes se sont choisies huit directeurs. Il s'agit de Raymond Vaillancourt, Fernand Monfette, Claude René Dion, Boris Dion, Jean Roux, Denis Côté, Hervé Blouin et Jacques Nadeau. Ces directeurs se réuniront lundi afin de préparer la saison qui vient.

Patinage

Les anciens joueurs ainsi que ceux désirant faire partie de la ligue sont priés de noter qu'il y aura séance de patinage avec hockey seulement lundi à 8h. et mardi à 9h. A ces mêmes heures, tous les joueurs même les anciens, devront s'inscrire pour être éligibles à la ligue. Il y aura deux autres séances de patinage les 12 et 13 octobre. Cette

fois, on pourra revêtir son équipement afin de permettre aux instructeurs de juger de la valeur de chaque joueur.

La saison devrait débuter le 19 octobre. Toutes les parties seront disputées les lundi de 8h. à 9h.30 et les mardi de 9h. à 10h.30.

Les 9-10 et 11 octobre prochains

Le Congrès des Centres de loisir à Drummondville

DRUMMONDVILLE (P.M.) — L'Association Canadienne des Centres de Loisirs (A.C.C.L.) annonce la tenue de son prochain congrès annuel pour les 9, 10, 11 oct. prochains à Drummondville au Motel Le Dauphin. Ce congrès fait suite au succès remporté par la semaine des centres de loisirs à travers la province et vise à ouvrir un nouveau chapitre au domaine de l'enseignement Action-Loisir dans l'histoire des centres. D'importantes décisions devraient être prises par les quelque 150 délégués à ces assises.

Le programme du congrès a été conçu pour compléter le regroupement de tous les centres de loisirs dans un organisme de véritable participation démocratique orienté vers l'intérêt de l'ensemble de la société québécoise. Pour ce faire, les congressistes seront appelés à prendre position sur une véritable politique de coopération étroite entre tous les membres de l'A.C.C.L. et avec tous les organismes de loisirs poursuivant des buts analogues. Cette politique repose sur la mise en commun et l'échange de services sous une forme coopérative et sur la réalisation conjointe de projets à l'échelle de toute la province.

Sera inséré au programme du congrès un grand nombre de projets d'envergure provinciale qui ont déjà été ébauchés et qui seront soumis aux congressistes pour être mis en oeuvre immédiatement. De caractère social, culturel et sportif, ces projets s'adressent à toutes les classes et à tous les groupes d'âge de la société québécoise.

SUPER - VENTE

DANY

Roulottes

DIRECTEMENT DU

MANUFACTURIER

ROULOTTES NEUVES
12' - 14'
15' - 19'
28'

Aussi MAISONS MOBILES

Remorques d'AUTOS-NEIGE

QUAND LA VENTE? VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI
2 au 5 octobre de 9h.00 a.m. à 10h.00 p.m.

ENDROIT: SUR LES TERRAINS DU MANUFACTURIER

LES ROULOTTES CARMEN Inc.

18, BOUL. DE L'ARTISAN — PARC INDUSTRIEL
Victoriaville (819) 758-3141

PRIX DE LIQUIDATION D'INVENTAIRE

GENERAL BEARING SERVICE
Limitée

Distributeur de ROULEMENTS à BILLES ou à ROULEAUX

665, Des FORGES (coin St-Denis)
Trois-rivières Tél.: 378-8233

L'ingénieur Fardeau invente un procédé éliminant la "fameuse" toile

Une révolution dans la méthode de séchage du papier

par Jacques Saint-Onge
JOLIETTE — Le plan est là, étalé sur la table. Conçu à partir de données compliquées, il recèle la solution à la fois simple et efficace aux problèmes du séchage du papier par la toile, l'abolition systématique de cette dernière. A ce niveau, le plan conçu par M. Joseph A. Fardeau, ingénieur de Joliette, ne dément certes pas la croyance populaire qu'aux choses compliquées s'ajustent souvent les solutions les plus simples. Encore fallait-il y penser. Car

la complexité qui entoure la technicité inhérente aux problèmes de séchage du papier pour les grands producteurs de pâte et papier n'incite pas à croire au début qu'une simple invention peut résoudre tout à la fois les difficultés engendrées par l'utilisation de l'encombrante et dispendieuse toile, maitresse incontestée, adulée autant que détestée par les administrations Domtar, Consolidated Bathurst, Compagnie Internationale de Papier, et autres.

théorie en produisant ses plans, dangereux et fastidieux à reproduire même par description littéraire. Car on apprendrait, entre autres, que l'addition au procédé sans toile d'une technique propre à lui permet l'élimination du séchage prématuré des bordures de la feuille de papier.

Le système JAF peut être employé sans restriction sur toutes les machines existantes et à toutes les positions, augmente le taux d'évaporation et le coefficient de transfert de chaleur en éliminant les couches laminaires d'air humide et de vapeur accumulées à la surface du papier, et les poches d'air et de vapeur confinées entre le papier et le cylindre (Paper dryer).

Joseph A. Fardeau

En écrire plus pourrait porter à conséquence et éveiller le "qui-vive" d'intérêts pas trop favorables à l'énoncé techniques du procédé JAF, note l'inventeur. On aurait alors qu'à modifier légèrement certaines données de l'invention et à représenter le tout à l'Office des Brevets, prévient pour sa part l'aviseur de M. Fardeau. Quoiqu'il en soit, le brevet a été déposé à l'Office de Washington en juillet dernier. Et l'intérêt qu'il commence à éveiller dans les milieux intéressés ne cesse de s'accroître.

"A moins, signale l'inventeur, que ce ne soient les compagnies américaines qui s'en attachent l'exclusivité en payant le gros prix. Ils se rendent parfaitement compte des avantages de la vente à l'échelle mondiale d'une invention entièrement conçue au Canada, qui plus est au Québec. Cela serait infiniment regrettable".

Joseph A. Fardeau a parfaitement raison. Et malheureusement ce ne serait pas la première fois qu'une telle chose se produirait. Une invention canadienne brevetée et achetée par des intérêts américains est revendue par la suite au marché local, à un prix hors compétition. Fardeau ne se cache pas pour avouer à ce sujet que déjà plusieurs firmes américaines l'ont approché.

Il affirme cependant que tous les efforts seront faits afin que



M. Joseph A. Fardeau

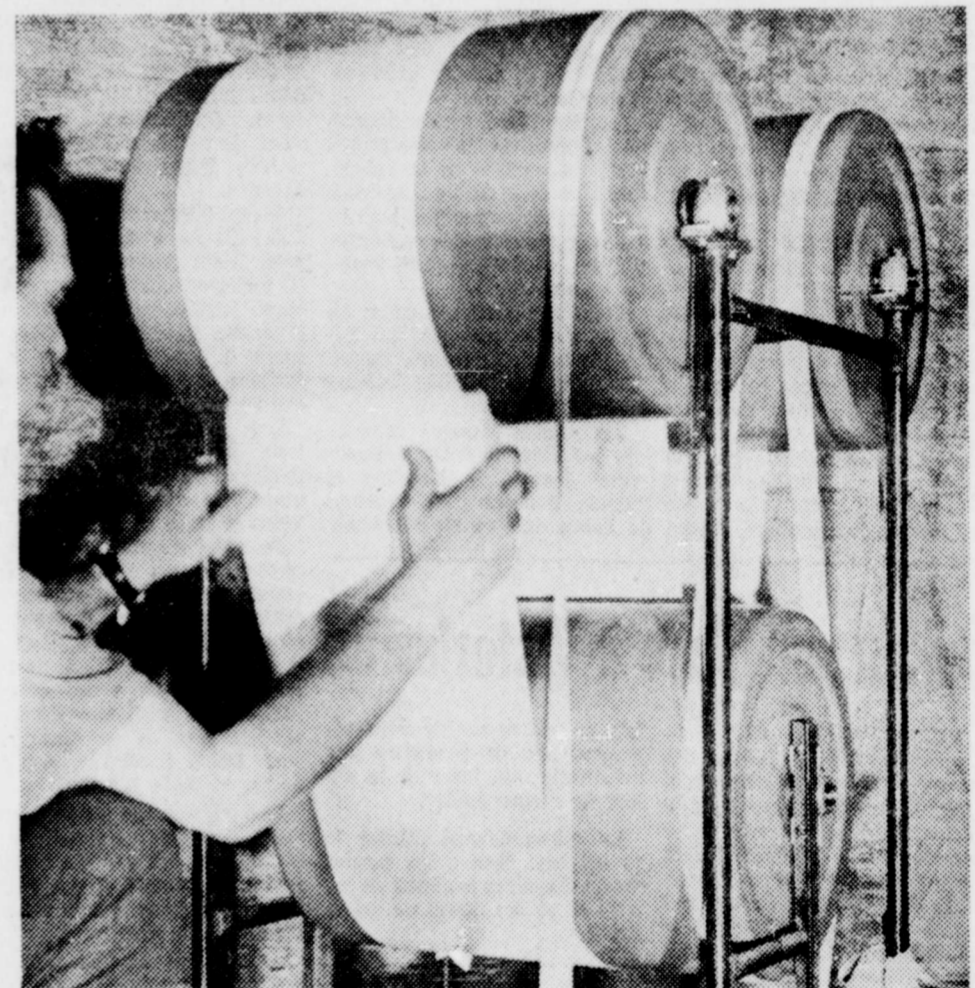
révolution

"Certains facteurs peuvent expliquer la disette en connaissances et un désintérêt pertinent au séchage du papier mais ne justifient pas pour autant la situation présente" devait écrire une autorité en matière de séchage, M. Gunnar Gavelin, pour présenter sous son vrai jour la recherche expérimentale faite au niveau de l'industrie du papier.

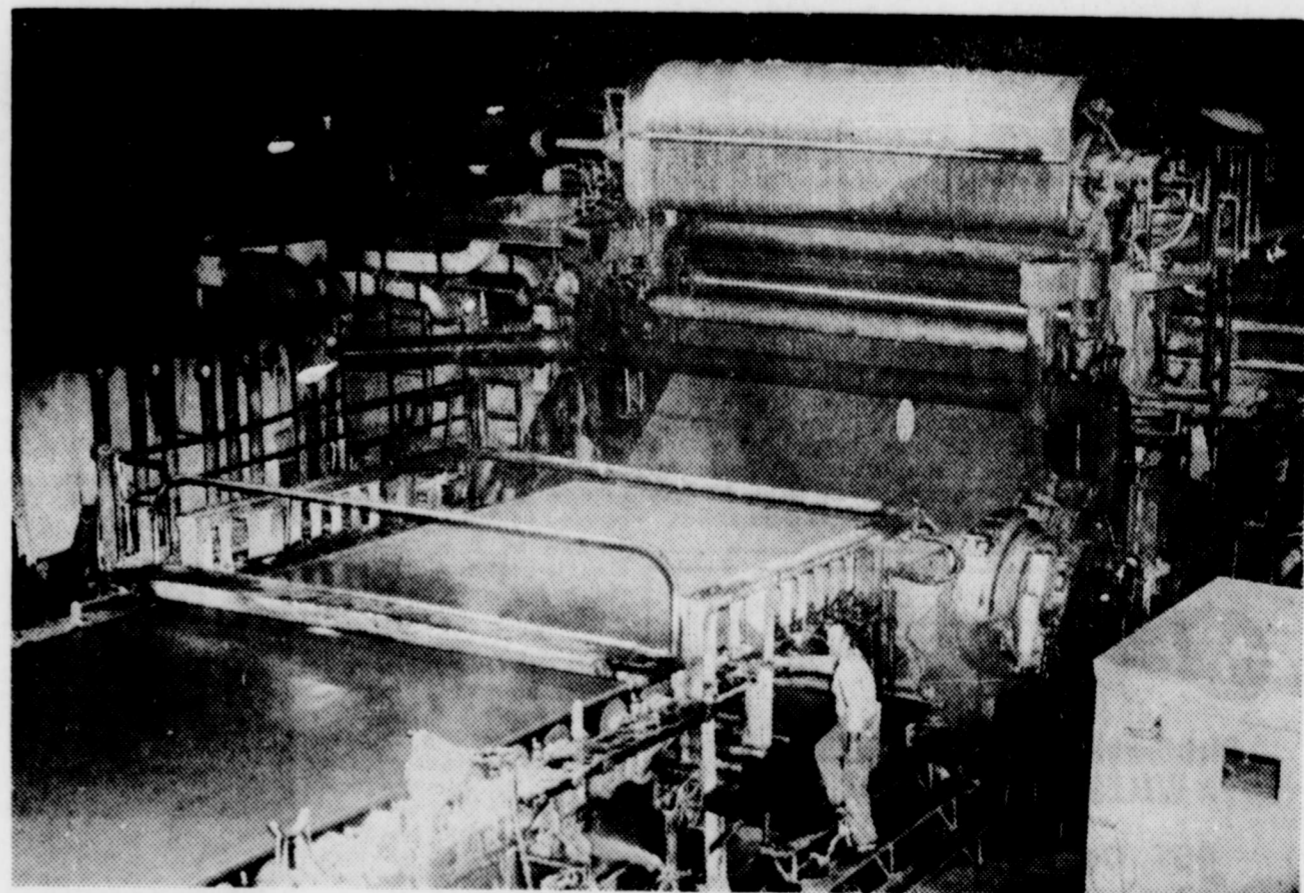
L'abolition de la toile dans le procédé du séchage est le petit trait singulier, que l'ingénieur Fardeau a patiemment signalé chez lui, au sous-sol. Il révoque les procédés actuels du séchage de telle façon qu'il n'est pas exagéré de parler de révolution. Car l'incidence de la découverte de M. Fardeau est d'une telle portée qu'elle assure une économie en millions de dollars aux producteurs qui s'en prévaudront. Elle annihile les impossibilités dus à l'utilisation de la toile et de la machinerie connexe sans compter une réduction pleinement justifiée de la main-d'œuvre. Positivement, la découverte augmentera la rapidité productive des compagnies tout en améliorant sensiblement la qualité du papier produit.

Parce que l'abolition des toiles, dont certaines coûtent jusqu'à \$25,000 et sont sujettes à durer en moyenne de 120 à 300 jours, permet par le fait l'élimination des poches de vapeur (Pocket ventilation), première source d'ennuis des ingénieurs d'usine des différentes compagnies canadiennes et mondiales. L'invention de M. Fardeau tente à prouver que la théorie de mouvement d'air généralement admise est fautive, complètement erronée.

M. Fardeau réussit à faire la preuve de la fausseté de cette



L'image illustre bien le raisonnement du procédé JAF. On remarque que la feuille de papier colle bien sur la surface du rouleau. Au moment où la scène fut prise, l'appareil fonctionnait, il va sans dire. (Photo Savard.)



Les machines à papier que l'on retrouve dans les usines à l'heure actuelle. (Photo Roland Lemire)

IL FAUT ÉCOULER 70 "SNO-JET" 1971 GRANDE VENTE AVANT SAISON D'AUTOS-NEIGE AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

3 "SNO-JET" NEUVES 1970

\$697⁰⁰

27 forces

Premiers arrivés premiers servis

SPECIAL HABITS D'AUTOS-NEIGE

Vel. Rég. #35 **\$25**

LUNETTES d'autos-neige

Reg. #499 Spécial **\$250**

durant le mois d'octobre



OUVERT tous les soirs de la semaine. Le samedi toute la journée. Dimanche de 1h.00 p.m. à 6h.00 p.m. pour le mois d'octobre.

ST-LOUIS DE FRANCE TRANSMISSION AUTOMATIQUE Enr.

241, Boul. St-Louis - St-Louis de France (C.T.E. Champlain)

Tél.: 375-9991

Traversez le pont, venez comparer nos prix avec ceux de nos compétiteurs.

c'est un amour nouveau genre!

Vous épargnez jusqu'à \$100.00 du mille en venant à St-Grégoire. NOUS SOMMES à 2 milles au sud du pont des Trois-Rivières.



Pour réparations sur toutes sortes d'autos-neige connues, téléphonez 223-2118. (Il n'y a pas de frais interurbain) nous irons chercher votre véhicule, le transport aller-retour est gratis pour Trois-Rivières et les environs immédiats.

Distributeur autorisé des pièces pour moteur KOHLER et SACHS, service de garantie, réparations, etc.

Achetez une Alouette, et gagnez un voyage pour 2 au MEXIQUE.

Quelle joie de vivre apporte en hiver cette évasion extérieure à la routine quotidienne! Alouette! Ce sera le coup de foudre dès que vous la verrez. Consultez votre dépositaire, il est le meilleur avisé quand il s'agit de démontrer les 10 superbes et fringants modèles Alouette, allant de 14 à 60 cv. Nouvelle base du moteur réduisant la vibration; nouvelle protection du mécanisme d'embrayage, torsion plus efficace; skis nouvellement conçus, améliorant le contrôle et réduisant la pesanteur; efficacité des freins à barre horizontale, facilitant la pression manuelle; ventilateur frontal pour refroidir le moteur; suspension encastrée au châssis assurant meilleure stabilité étant donné le centre de gravité abaissé. Conduisez votre compagne chez votre dépositaire aujourd'hui et elle vous appréciera beaucoup plus lorsqu'elle constatera pourquoi tout le monde aime Alouette.



les autos-neige

Alouette
sont là

CAMILLE CHAMARD
C.P. 193 — ST-GRÉGOIRE
Cté NICOLET - Tél.: 223-2118